

Communiqué aux adhérentes et adhérents

45/47, av. du Général Leclerc
54000 NANCY
Tél. : 03 83 53 55 55

Courriel : nancy@asptt.com
Site : nancy.asptt.com

N° agrément Jeunesse et Sports :
54 s 1000 (21/08/1987)
N° Siret : 775 615 412 00084
Code APE : 9312 Z
N° TVA : FR 63775 615 412
IBAN :
FR20 2004 1010 1000 1637 2Y03 114
LA POSTE CENTRE FINANCIER DE NANCY

Basket Ball
Cyclisme
Cyclotourisme
École VTT
Équitation
Fit HipHop
Floorball
Football
Golf
Gymnastique d'entretien
Gymnastique rythmique
KidiSPORT
KidiSPORT+
Montagne/Escalade
Natation
Parapente
Pêche
Pétanque
Plongeon
Randonnée Pédestre
Roller
Ski Nordique
Sports adaptés
Sports Boules
Tennis de table
Water-Polo
Yoga

Stages Multisports
(Vacances scolaires)

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Lors des deux précédents communiqués du 2 novembre 2020, je vous avais fait part des décisions du Comité Directeur de l'ASPTT Nancy Meurthe et Moselle quant aux principes de remboursement partiel des cotisations depuis le début de la saison sportive **2020/2021**, à savoir que :

« Seule serait remboursée à l'adhérent qui le souhaitera une part du droit d'adhésion à l'activité (DAA dont le montant est variable selon les sections et les niveaux de pratique). Ce remboursement partiel sera calculé au prorata temporis de l'activité réelle depuis le début de la saison 2020/2021. »

« En tout état de cause, cela se fera dès lors que nous aurons des certitudes quant à la date de fin de ce second confinement et donc aux dates de reprise effective de vos activités. Nous reviendrons vers vous à l'issue du confinement pour fixer les modalités pratiques de ce remboursement partiel. »

A ce stade, je me permets de vous rappeler la situation sanitaire et les obligations concernant les associations sportives et leurs adhérents :

- Le 2^{ème} confinement a débuté le 29 octobre 2020 à minuit interdisant toutes pratiques sportives extérieures et intérieures. Depuis cette date, toutes les compétitions pour les amateurs (*championnat, coupes, courses...*) organisées par les Fédérations Nationales Sportives ont été suspendues ; toutes les manifestations sportives organisées par les clubs ne sont plus autorisées.
- Les reprises d'activités sportives ont été autorisées pour les mineurs mi-décembre 2020 mais pas pour les majeurs sauf en plein air ;
- Un couvre-feu à partir de 18h00 est entré en vigueur en Meurthe-et-Moselle à partir du 2 janvier 2021,
- L'arrêt des activités sportives en salle pour tous les pratiquants a été décidé par le Gouvernement à partir du 16 janvier 2021

Même si ce second confinement est toujours en cours, il m'a semblé nécessaire dès maintenant de vous informer des principales modalités de remboursement partiel qui seraient mises en œuvre dans les prochains mois.

45/47, av. du Général Leclerc
54000 NANCY
Tél. : 03 83 53 55 55

Courriel : nancy@asptt.com
Site : nancy.asptt.com

N° agrément Jeunesse et Sports :
54 s 1000 (21/08/1987)
N° Siret : 775 615 412 00084
Code APE : 9312 Z
N° TVA : FR 63775 615 412
IBAN :
FR20 2004 1010 1000 1637 2Y03 114
LA POSTE CENTRE FINANCIER DE NANCY

Basket Ball
Cyclisme
Cyclotourisme
École VTT
Équitation
Fit HipHop
Floorball
Football
Golf
Gymnastique d'entretien
Gymnastique rythmique
KidiSPORT
KidiSPORT+
Montagne/Escalade
Natation
Parapente
Pêche
Pétanque
Plongeon
Randonnée Pédestre
Roller
Ski Nordique
Sports adaptés
Sports Boules
Tennis de table
Water-Polo
Yoga

Stages Multisports
(Vacances scolaires)

Ainsi, le comité Directeur et l'ensemble des responsables de section se sont réunis ce 19 janvier 2021 et ont validé les points suivants :

- **Le remboursement partiel sera calculé au prorata temporis de l'activité réelle de la saison 2020/2021**, à partir de la date de début correspondant à votre discipline jusqu'à la date initialement prévue d'arrêt d'activité de votre section (généralement en juin).
- Le remboursement partiel tiendra également compte des différentes actions menées par les différentes sections pour programmer des séances de remplacement.
- Chaque responsable de section fera un bilan des activités réelles qui vous ont été proposées sur l'ensemble de la saison en tenant compte des différents confinements, arrêts et reprises.
- Le remboursement partiel sera effectué au plus tard **pour le 30 juin 2021**.

Chronologiquement, cela va se traduire par les actions suivantes :

- **Du 12 avril au 23 avril 2021**, chaque adhérent de l'ASPTT Nancy recevra un mail qui précisera les modalités précises de remboursement partiel. Sera jointe une fiche de renseignements à remplir par l'adhérent qui servira de pièce comptable justificative. Cette fiche sera à retourner au Secrétariat Général de l'ASPTT Nancy à une adresse mail dédiée.
- **Du 19 avril au 4 juin 2021**, transmission au Secrétariat Général de l'ASPTT des fiches des adhérents dûment remplies. Dès réception des fiches au Secrétariat Général, instruction de celles-ci.

De plus, il se peut qu'un adhérent ne souhaite pas solliciter de remboursement partiel de sa cotisation pour contribuer à la pérennisation de l'ASPTT Nancy ou qu'un adhérent souhaite faire un don équivalent au montant du remboursement partiel.

C'est pourquoi la fiche de renseignements qui sera proposée permettra à chaque adhérent les possibilités suivantes :

- **L'adhérent souhaite bénéficier d'un remboursement partiel** : retour de la fiche de renseignement en cochant la case correspondante accompagnée d'un RIB. Le secrétariat général du club omnisport procédera au remboursement en créditant le compte bancaire de l'adhérent au plus tard le 30 juin 2021 du montant calculé selon les termes indiqués plus avant.
 - o *A noter que si vous avez payé en plusieurs fois les chèques devant être encaissés en novembre ou décembre seront déposés en Banque dès qu'une reprise sera effective et au plus tard fin mars 2021. Ce qui facilitera le calcul du remboursement partiel auquel vous pourriez bénéficier.*

45/47, av. du Général Leclerc
54000 NANCY
Tél. : 03 83 53 55 55

Courriel : nancy@asptt.com
Site : nancy.asptt.com

N° agrément Jeunesse et Sports :
54 s 1000 (21/08/1987)
N° Siret : 775 615 412 00084
Code APE : 9312 Z
N° TVA : FR 63775 615 412
IBAN :
FR20 2004 1010 1000 1637 2Y03 114
LA POSTE CENTRE FINANCIER DE NANCY

Basket Ball
Cyclisme
Cyclotourisme
École VTT
Équitation
Fit HipHop
Floorball
Football
Golf
Gymnastique d'entretien
Gymnastique rythmique
KidiSPORT
KidiSPORT+
Montagne/Escalade
Natation
Parapente
Pêche
Pétanque
Plongeon
Randonnée Pédestre
Roller
Ski Nordique
Sports adaptés
Sports Boules
Tennis de table
Water-Polo
Yoga

Stages Multisports
(Vacances scolaires)

- **L'adhérent ne souhaite pas bénéficier d'un remboursement partiel :** retour de la fiche de renseignement en cochant la case correspondante.
- **L'adhérent souhaite bénéficier d'un remboursement partiel mais accepte de faire un don à caractère social.** Fin juin 2021, un CERFA (justificatif fiscal) pour dons aux œuvres sera renvoyé à l'adhérent et mentionnera le montant du don calculé selon les termes indiqués plus avant.
 - o *A noter que l'ASPTT Nancy, lors du premier confinement (de mars à mai 2020), est venu en aide aux étudiants de l'Université Lorraine en situation de précarité¹. Le Comité directeur propose que le montant total des dons des adhérents soit de nouveau versé aux étudiants de l'Université Lorraine.*

Je vous remercie à nouveau pour votre confiance quant à la gestion de cette crise qui impacte fortement notre club pour lequel les priorités sont la protection et la santé de toutes et tous nos licenciés, mais aussi la pérennité de toutes nos sections. Pour rappel aujourd'hui, nous employons 27 salariés (soit 14,8 équivalents temps plein) pour assurer l'animation sportive et la gestion de notre association. Notre fierté est d'avoir pu maintenir ces emplois grâce à votre contribution de la saison passée et le renouvellement de votre adhésion cette saison, mais aussi grâce au soutien des collectivités territoriales et de la Fédération Sportive ASPTT Omnisports que nous remercions également pour leur accompagnement permanent.

Nous vous souhaitons courage, patience et santé pour cette triste et trop longue période ainsi que nos vœux les meilleurs de bonne et heureuse année. Et bien sûr comme vous toutes et tous au plaisir de se retrouver au plus vite sur vos terrains de jeux préférés.

Ensemble, nous surmonterons cette douloureuse épreuve en respectant les règles sanitaires. Portez-vous bien, prenez soin de vous et de vos proches.

Bien Cordialement.

Le Président Général
de l'ASPTT Nancy Meurthe et Moselle
Philippe FABRIS

